

**Spécial Mouvement Intra
et Hors classe
Psychologues de l'Éducation EDA et EDO**

Sommaire :

- 1) **Compte rendu de la CAPA du 18 juin : bilan mouvement intra**
- 2) **Accès à la HC**

1) Bilan du mouvement intra académique.

PsyEN EDO :

Lors du mouvement inter académique, **seulement 3 collègues de l'académie d'Orléans-Tours ont obtenu une mutation et 8 sont entrés dans l'académie ces derniers sont tous des néo titulaires sortant de centres de formation. Il y a eu 3 départs à la retraite. 29 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 39 l'année précédente.**

16 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (30 demandes en 2018, 12 en 2017, en 2016, 16 en 2015, 8 en 2014, 15 en 2013, 12 en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 8 collègues entrants
- 8 collègues en poste fixe

Sur les 16 demandes, 10 ont été satisfaites mais aucun parmi les 8 collègues en poste fixe n'ont obtenu de mutation (27 demandes sur 30 en 2018, 11 demandes sur 12 en 2017, 16 sur 20 en 2016, 14 sur 16 en 2015, 7 sur 8 en 2014, 15 sur 15 en 2013, 8 sur 12 en 2012). 2 collègues en disponibilité ont demandé leur réintégration, donc dans l'obligation de participer au mouvement intra. 4 ont obtenu leur mutation sur leur vœu n°1.

Le département le plus demandé est comme les autres années, l'Indre et Loire.

Vœux par département

Département	Nb de premier vœux pour ce département
18	1
28	0
36	1
37	12
41	1
45	1

Barres d'entrée par département (dernier entrant) :

Département du Cher (18)	251,2 (28 en 2018, 21 en 2017, 121 en 2016, 21 en 2015, 51,2 en 2014, 21 en 2013, 360,2 en 2012, 21 en 2011, 51,2 en 2010, pas d'entrant en 2009)
Département de l'Eure et Loir (28)	44,2 (21 en 2018, 21 en 2017, 251,2 en 2016, 121 en 2015, 21 en 2014, 21 en 2013, 292,2 en 2012, 35 en 2011, 71 en 2010, 161,2 en 2009)
Département de l'Indre (36)	358,2 (214 en 2018, 51,2 en 2017, 21 en 2016, pas d'entrant en 2015, 2014, 2013,
Département de l'Indre et Loire (37)	454,2 (251,2 en 2018, 411,2 en 2017, 110 en 2016, 328,2 en 2015, 411,2 en 2014, 121 en 2013, 58 en 2012, 161,2 en 2011, 553,2 en 2010, 590,2 en 2009)
Département du Loir et Cher (41)	361,2 (121 en 2018, 282,2 en 2017, pas d'entrant en 2016, 121 en 2015, 51,2 en 2014, 55 en 2013, pas d'entrant en 2012 et 2011, 101,2 en 2010, 180 en 2009)
Département du Loiret (45)	44,2 (14 en 2018, 21 en 2017, 21 en 2016, 21 en 2015, pas d'entrant en 2014, 21 en 2013, 124 en 2012, 38 en 2011, 110 en 2010, 100 en 2009)



MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

A l'issue du mouvement intra 2019, ce sont 20 postes de psyEN qui sont vacants (18 en 2018, 26 en 2017, 25 en 2016, 23 en 2015, 28 en 2014, 25 en 2013, 22 en 2012). Les postes vacants sont concentrés sur 2 départements : 9 dans le 45 (contre 16 en 2017), 6 dans le 28 (contre 7 en 2017). Le nombre de postes vacants repart à la hausse du fait d'une réduction des postes au concours.

Et il faut ajouter tous les rompus de temps partiels, les décharges syndicales (4,5 ETP), les divers congés longs... ce sont l'équivalent de, au minimum, 24,5 temps plein qui restent vacants. *Ce tableau peut encore évoluer du fait de demandes tardives de temps partiel.*

Postes vacants et rompus de temps partiels par CIO

Ce tableau ne prend pas en compte les congés divers, il s'appuie sur des informations connues à ce jour. Le GT sur les compensations des rompus de temps partiels et les dotations complémentaires s'est tenu le 5 juin.

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges		0,1 (décharge syndicale)
CIO de St Amand	1	0,2
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres	1	0,2
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	4	
CIO de Nogent le Rotrou	0,5 (BMP)	
CIO de Châteauroux	1	0,2
CIO Le Blanc		
CIO d'Issoudun	2	
CIO de Chinon		0,2
CIO d'Amboise		0,2
CIO de Joué		0,2 + 0,2 (décharge)
CIO de Loches		
CIO de Tours		1,2
CIO de Blois		0,8
CIO de Vendôme		0,2
CIO de Romorantin		
CIO de Gien	3	
CIO de Montargis	2	0,2
CIO d'Orléans et Orléans La Source		0,4
SAIO	1	
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Evolution depuis 2004

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	11	1	25	3	Sup à 30
2014	6	5	0	28	4	Sup à 30
2015	12	7	0	23	1	Sup à 30
2016	14	6 + 3 copsy devenus Dcio	0	25	2	40
2017	10	6 + 2 copsy devenus Dcio	0	26	1	35
2018	22	4 + 1 psyEN devenu Dcio	0	18	6	Entre 20 et 25
2019	8	3 + 1 psyEN devenu Dcio	0	20	3	Entre 20 et 25

L'année prochaine, un poste au SAIO sera profilé.

Postes de DCIO

1 poste de DCIO au CIO de Vendôme est vacant mais il ne sera pas pourvu ou alors par un psyEN. La DCIO a obtenu sa mutation au Cio de Tours/Joué. Le collègue qui y faisait y fonction de DCIO au CIO de Châteaudun a obtenu le poste.

Affectation des contractuels le 1er juillet :

Le Snes-FSU a obtenu que l'affectation des psy EN contractuels soit mise comme tous les ans à l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire des contractuels du 1er juillet. Les documents nous parviendront avant la CCP.

Si nous avons une vision claire des postes vacants à l'issue du mouvement intra, il n'en est pas de même pour les rompus de temps partiels. En effet, cela peut évoluer encore notamment des collègues mutés qui demanderaient un temps partiel. Si des rompus de temps partiel sont accordés en cours d'année, le Rectorat remplacera en fonction des moyens disponibles. Par contre, tous les congés (maladie, maternité...) seront remplacés. Tous les contractuels qui nous ont fait parvenir une fiche de dialogue, seront contactés à l'issue de la CCP du 1er juillet.

PsyEN EDA :

Les collègues ont rencontré moins de difficultés par rapport à l'année précédente. Mais comme l'année dernière lorsqu'ils ont formulé leurs vœux, le vœu établissement était la circonscription et non l'école où se trouve le RASED. Or sur une circonscription il peut y avoir plusieurs RASED. La FSU est à nouveau intervenue sur ce point auprès du ministère lors des CAPN. Nous sommes intervenus auprès du rectorat pour mettre en garde contre des injustices qui pourraient apparaître notamment avec une affectation au hasard sur les RASED d'une même circonscription. A la demande de la FSU, le Rectorat a donc introduit une partie « vœu papier » afin que les collègues puissent saisir les vœux RASED.

La FSU est intervenue auprès du rectorat en amont de la CAPA afin de faire des propositions d'amélioration du mouvement. Ainsi dans le 37, une collègue qui n'avait obtenu aucun de ses vœux a obtenu son vœu n°3 dans le respect des règles et du barème.

Lors du mouvement inter, 6 collègues sont entrés dans l'académie. Tous sont sortants de formation.

26 demandes à l'intra ont été formulées (30 en 2018). 21 ont obtenu une mutation : les 6 entrants et 15 en postes fixes.

Il y avait 20 postes vacants (12 en 2018) à l'issu du mouvement inter et il reste 13 postes vacants (6 en 2018) à l'issu du mouvement intra : 2 à l' IEN St Amand et 1 à Cher Nord (18), 2 à l' IEN Issoudun, 1 à l' IEN La Chatre et 1 à l' IEN Le Blanc (36), 1 à l' IEN Romorantin (41), 1 à l' IEN Chateauneuf sur Loire, 1 à l' IEN Pithiviers (45), 1 à l' IEN de St Jean de Braye, 2 à l' IEN Orléans-Saran (45).

La FSU va intervenir à la CCP non titulaires du 1er juillet afin que ces postes soient pourvus.

Département	Barre d'entrée
18	116 (14 en 2018)
28	650 (172 en 2018)
36	44,2 (14 en 2018)
37	244,2 (14 en 2018)
41	164,2 (189 en 2018)
45	21 (66 en 2019)

3 collègues qui ont obtenu leur détachement dans le corps des psychologues lors de la CAPN seront affectés sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement intra. Ils seront titularisés à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Ils devront donc participer au mouvement intra pour obtenir un poste fixe.

2) Accès à la Hors Classe

Le tableau d'avancement comprend **97 promouvables dont 65 Psy-EN EDA et 32 Psy-EN EDO**. Pour rappel les promouvables sont les Psy-EN qui ont au moins deux ans d'ancienneté au 9ème échelon de la classe normale.

Parmi les 65 Psy-EN EDA il y en a 7 au 11ème échelon, 42 au 10ème échelon et 16 au 9ème échelon.

Parmi les 32 Psy-EN EDO il y en a 9 au 11ème échelon, 12 au 10ème échelon et 11 au 9ème échelon.

Le contingent de promotion accordé à l'académie d'Orléans-Tours par le MEN pour les Psy-EN s'élève à 17 soit 17,52 % des promouvables.

Les règles d'accès à la promotion défendues par la FSU et acceptées par l'administration sont le classement des promouvables en fonction du barème : points donnés par l'avis du recteur auxquels s'ajoutent les points donnés par l'échelon et par l'ancienneté au 11ème échelon.

A partir de ce classement, on veille au respect de la parité dans les promotions : la proportion de femmes (84,8%) et d'hommes (15,2%) dans le corps doit être maintenue dans les promotions. En conséquence 14 femmes (84,8 % de 17) et 3 hommes (15,2% de 17) doivent être promus.

Ensuite les « retraitables » (nés cette année en 1957 ou 58) sont promus en priorité quel que soit leur barème en application du principe du déroulement de la carrière sur deux grades. Enfin le respect de l'équilibre entre les deux spécialités du corps est recherché.

Cette année il y a donc 17 promus sur ce tableau dont 8 Psy-EN EDO - qui sont tous au 11ème échelon et parmi lesquels il y a 3 hommes – et 9 Psy-EN EDA dont 5 sont au 11ème échelon et 4 au 10ème échelon.

Il n'y avait aucun « retraitable » dans le tableau.

L'équilibre entre les deux corps n'est pas respecté mais certains Psy-EDA peuvent être promus dans leur corps d'origine (corps des PE pour ceux qui sont détachés dans le corps des Psy). Ces éventuelles promotions ne sont pas encore connues mais ceux qui seraient éventuellement promus dans le corps des PE libéreraient des promotions pour de nouveaux Psy-EDA dans le corps des Psy conformément à l'établissement d'une liste complémentaire obtenue par la FSU.

Ainsi en 2017/18 il, y avait 115 promouvables et un contingent académique de 20 promotions soit 17,39 % des promouvables . Parmi les promus dans le corps des Psy il y avait 12 Psy-EN EDO et 8 Psy-EN EDA mais 11 Psy-EN EDA ont été promus dans le corps des PE. Il y a donc eu au total 19 Psy-EN EDA promus (dans le corps des PE et des PsyEN).

Pour les promus, l'accès à la hors classe sera effectif au 1er septembre 2019.